



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst intitulé « Épalinges, Commune amie des enfants »

Cohésion sociale

Mme la Municipale Chantal Good

Rapport n° 19/2025 adopté par la Municipalité, le 18.08.2025

Table des matières

1	Postulat de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst	2
2	État de la situation	3
2.1	Prestations déjà en place dans la commune	3
2.2	Projet institutionnel du CAP.....	4
2.3	Projet « Vivre la nature avec les enfants » de l'AAEE.....	4
2.4	Étapes et coûts de la labellisation	5
2.5	Démarches similaires en cours	6
3	Propositions de la Municipalité	6
3.1	Valorisation des prestations et actions actuelles.....	6
4	Conclusion	7

1 Postulat de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst

Lors de la séance du Conseil communal du 7 février 2023, Mme la Conseillère communale Marisa Dürst a déposé le postulat suivant :

Ce soir, je souhaite déposer un postulat tourné uniquement sur le bien-être des enfants et des jeunes de notre commune.

Les enfants sont notre avenir. Il nous appartient de leur offrir un cadre de vie le plus optimal possible. Dans cette optique, l'UNICEF a mis au point un label « Commune amie des enfants ». Celui-ci encourage les mesures ciblées qui améliorent le degré d'adaptation aux enfants dans leur milieu de vie immédiat. Cette démarche soutient, au niveau communal, la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997.

Par ce postulat, je souhaite que la Municipalité dresse un état des lieux de ce qu'elle fait déjà en matière de protection, de santé, de formation, de structures d'accueil extra-familiales, de loisirs, de logement et d'espaces publics. Ensuite, il s'agit pour elle de mettre en évidence le potentiel de développement en formulant un plan d'actions. Dans cette démarche, il est nécessaire d'intégrer le point de vue des enfants et des jeunes et de les impliquer davantage dans la vie de la cité. La participation des enfants, sous forme de conseil des jeunes par exemple, fait partie intégrante du processus. Enfin, si les conditions sont remplies, la Municipalité peut déposer sa candidature pour l'obtention du label « Commune amie des enfants ». D'une durée de quatre ans, cette distinction est renouvelable.

A l'heure actuelle, plusieurs villes suisses ont obtenu ce label, notamment Lausanne, Sion, Martigny, Genève, Berne, Soleure, Lucerne et Saint-Gall. Les avantages sont multiples. Non seulement cette démarche vise à améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes dans notre commune, mais en plus, elle leur offre la possibilité de participer activement à son avenir. Enfin, elle renforce l'attractivité de notre commune à tous les niveaux.

Ce postulat demande donc à la Municipalité d'entreprendre des démarches en vue de l'obtention du label de l'UNICEF « Commune amie des enfants ». En somme, si cette distinction profite surtout aux enfants et aux jeunes, elle procure à toutes et tous une meilleure qualité de vie.

Je vous remercie de votre attention et vous encourage d'ores et déjà à soutenir ce postulat.



2 État de la situation

2.1 Prestations déjà en place dans la commune

La Commune d'Épalinges a d'ores et déjà mis en place **diverses actions** s'inscrivant dans l'esprit de la labellisation « Commune amie des enfants ». En voici quelques exemples, regroupés selon les axes thématiques du label :

Administration :

- Soutien aux familles via des demandes de subventions ;
- Accompagnement du TSP (Travail social de proximité) dans le développement de projets ;
- Subventions annuelles à des associations/fondations venant en aide aux enfants ;
- Subsides individuels pour les études musicales des enfants.

Éducation et cohésion sociale :

- Coopération étroite avec les établissements scolaires ;
- Déploiement de programmes intergénérationnels.

Accueil parascolaire :

- Structures d'accueil subventionnées (accueil familial de jour, garderie, UAPE) ;
- Mise à disposition de locaux à l'AAEE ;
- Devoirs surveillés pour les enfants de la 4P à la 8P.

Loisirs et activités pour les jeunes :

- Le CAP propose des activités hebdomadaires pour les 9–11 ans (mercredis après-midi) ;
- Accueil libre régulier pour les 12–17 ans ;
- Organisation d'animations intergénérationnelles ;
- Accueil libre 12h-14h pour les enfants fréquentant le réfectoire scolaire par le CAP ;
- Accueil de centres aérés MJSR (Ma Jeunesse Suisse Romande) sur le territoire communal.

Santé :

- Accueil parents-enfants ;
- Subvention aux clubs sportifs pour la formation des juniors ;
- Subside individuel pour des sportives d'élite sur demande ;
- Intervention du TSP sur des thématiques telles que : santé mentale, addictions, comportements à risque, alimentation, bien-être, rapport au corps ;

- Programmes comme Free Fit et Fourchette Verte dans le cadre du réfectoire scolaire.

Mobilité :

- Mise en place du Pedibus par l'APE ;
- Gratuité des abonnements Mobilis zones 11-12 pour tous les enfants dès la 7P ;
- Gratuité des transports pour les enfants scolarisés dans des classes Sport-Etudes ou Art-Etudes en dehors d'Épalinges, spécificité d'Épalinges, pas d'obligation du Canton pour ces classes ;
- Mise en place de transports scolaires pour les plus jeunes scolarisés loin de leur domicile ;
- Abonnement Mobilis 2 zones demi-tarif pour les jeunes de 16 à 20 ans et pour les plus jeunes scolarisés en école privée, à nouveau une spécificité d'Épalinges, pas d'obligation cantonale ;
- Élaboration d'un plan de mobilité scolaire en collaboration avec l'ATE.

Participation :

- Organisation d'ateliers et implication des jeunes dans des projets locaux (ex. : places de jeux, skatepark, aménagements de préaux scolaires).

2.2 Projet institutionnel du CAP

Le projet institutionnel du CAP (Centre d'animation socioculturelle Palinzard) mis en place depuis plusieurs années répond déjà aux exigences du label « Commune amie des enfants ».

En effet, les axes d'intervention du CAP comme la participation des enfants et des jeunes, la promotion de la santé et du bien-être, le développement du lien social, ou encore l'inclusion et l'intergénérationnel correspondent aux objectifs de ce label.

Les projets mis en place par le CAP, comme :

- le programme Free Fit qui donne l'accès au fitness pour des jeunes Palinzards de 16 à 25 ans pour un moment de rencontre sous la responsabilité du TSP et un moniteur ;
- la participation à la labellisation Fourchette Verte ;
- l'accompagnement des enfants sur les temps hors cadre scolaire ;
- les diverses animations ainsi que les rencontres intergénérationnelles.

Ces projets confirment une dynamique d'ores et déjà en place, qui répond aux valeurs de participation, d'équité et de solidarité.

Le CAP fonctionne également comme espace de référence et de soutien à la jeunesse tout comme le Travail social de proximité (TSP) et peut développer des initiatives autour de la citoyenneté, de la culture et de l'environnement.

2.3 Projet « Vivre la nature avec les enfants » de l'AAEE

L'AAEE (Association d'accueil de l'enfance d'Épalinges) a mis en place, en collaboration avec la commune, un projet intitulé « Vivre la nature avec les enfants ». Ce projet offre aux enfants des espaces et activités favorisant leur bien-être, leur santé et leur

participation, au travers d'ateliers créatifs, de jardinage, d'activités physiques et sensorielles. Cette démarche a pour but une vision éducative et durable ; elle répond donc aussi pleinement aux objectifs du label « Commune amie des enfants ».

2.4 Étapes et coûts de la labellisation

Le tableau ci-dessous présente les différentes étapes de la labellisation, ainsi que leurs coûts.

Étapes	Coûts	Temps de travail	Tâches	Remarques
Prise de décision		1 mois	- Désignation et engagement d'un.e référent.e communal.e.	Travail à l'interne.
Auto-évaluation & questionnaire de base	Difficilement évaluable dépendant du niveau de formation de la personne engagée.	4 mois	- Remplissage du questionnaire d'auto-évaluation UNICEF (~150 items) ; - Collecte de données administratives, financières, projets passés ; - Consultation des services concernés (jeunesse, culture, sports, social, etc.).	Travail administratif non absorbable en l'état par l'administration communale. Il serait nécessaire d'engager un mandataire externe.
Participation des enfants et des jeunes	CHF 10'000.-	4 mois	- Organisation d'ateliers participatifs, questionnaires, sondages ; - Production de retours concrets et restitution publique (affiches, expositions, fresques, etc.).	Nécessité de ressources supplémentaires au CAP.
Rapport de candidature et envoi à l'UNICEF	CHF 5'000.- env.	2 mois	- Compilation des résultats (auto-évaluation + consultation enfantine) ; - Rédaction du dossier de candidature ; - Envoi du dossier pour analyse par le comité UNICEF.	Nécessiterait un mandataire externe.

Réception du label et plan d'action à 4 ans	CHF 5'000.- env.	2 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Retour d'UNICEF, attribution du label (ou demande d'ajustement) ; - Elaboration d'un plan d'action quadriennal, avec priorités concrètes ; - Cérémonie officielle possible (communiqué publique, presse). 	Nécessité également d'engager des ressources supplémentaires dans le dicastère.
---	------------------	--------	---	---

Le coût du processus est lié au nombre d'habitant-es de la commune. Pour Épalinges, le montant pour la première certification serait de CHF 17'000.- (labellisation à CHF 15'000.- et repérage bilan à CHF 2'000), auquel il faudra ajouter des ressources humaines supplémentaires au sein du dicastère pour gérer ce projet.

Par ailleurs, le label a une validité de quatre ans, à l'issue desquels la Commune doit procéder à une recertification. Le processus de recertification s'élève à ce jour à CHF 5'500.-.

2.5 Démarches similaires en cours

La Municipalité a déjà engagé deux démarches similaires, à savoir l'élaboration d'un plan de transition écologique et sociale communal et le processus de labellisation « Commune en santé » qui poursuivent les mêmes finalités de cohésion, de participation citoyenne et de qualité de vie pour l'ensemble de la population, y compris les enfants et les jeunes.

Dans ce contexte, le lancement d'une troisième démarche sous forme de labellisation supplémentaire engendrerait des coûts non négligeables et la majorité des objectifs sont déjà couverts par les actions en cours.

3 Propositions de la Municipalité

3.1 Valorisation des prestations et actions actuelles

Au vu des démarches similaires déjà engagées et face à une labellisation coûteuse en temps et en argent, la Municipalité propose de maintenir et de valoriser les prestations déjà en place et les actions déjà entreprises en faveur des enfants et des jeunes sur le territoire communal, tout en poursuivant l'encouragement de leur participation, dans le respect des opportunités et des moyens budgétaires disponibles.

4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n° 19/2025 de la Municipalité du 18.08.2025 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Marisa Dürst intitulé « Épalinges, Commune amie des enfants ».

Au Au nom de la Municipalité

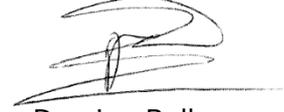
Le Syndic



Alain Monod



Le Secrétaire municipal



Damien Bally